

**PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du lundi 9 décembre 2019, à 19 h 30, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Marilou Alarie  
M. le conseiller Jacques Bédard  
Mme la conseillère Isabelle Bérubé  
M. le conseiller Joël Boucher  
Mme la conseillère Caroline Cossette  
Mme la conseillère Louise Dion  
M. le conseiller Vincent Fortier  
M. le conseiller Ludovic Grisé Farand

Sont également présents, le directeur général, M. Sylvain Brouillette, la greffière, M<sup>e</sup> Lucie Tousignant et le trésorier, M. Roger Robitaille.

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20 h.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

**191209-2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191209-2.2 SUSPENSION DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Vincent Fortier, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU de suspendre momentanément la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Les délibérations sont suspendues à 20 h 01.*

*Elles reprennent à 21 h 25.*

**Dépôt** - Liste des contrats de 25 000 \$ à 49 999,99 \$ pour la période se terminant le 30 novembre 2019

PROCÈS-VERBAL  
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

**191209-2.3 AUTORISATION DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 NOVEMBRE 2019**

---

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'autoriser les dépenses de la liste préparée au 30 novembre 2019 de 10 978 276,86 \$, incluant les charges salariales de 687 796,80 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2019, la liste des dépôts directs pour une somme de 9 049 678,87 \$, la liste des chèques émis pour une somme de 735 457,78 \$ et la liste des paiements par débit direct de 505 343,41 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191209-2.4 AUTORISATION POUR LA TENUE ET LE FINANCEMENT DU SPECTACLE DE L'OSM DANS LE CADRE DU 175<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA VILLE**

---

Il est PROPOSÉ par Louise Dion, APPUYÉ par Ludovic Grisé Farand, et RÉSOLU d'autoriser la tenue du spectacle de l'Orchestre symphonique de Montréal devant se tenir le 23 juillet 2020 ainsi qu'une dépense d'environ 55 119 \$, incluant les taxes nettes, à cette fin; et

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente et tout autre document pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**191209-2.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-22 IMPOSANT LES TAXES FONCIÈRES, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

---

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Louise Dion, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2019-22 imposant les taxes foncières, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2020*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

Votes pour : 6

Votes contre : 3 (Vincent Fortier, Isabelle Bérubé, Martin Murray (le maire se prévaut de son droit de vote))

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**191209-2.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-26 RELATIF AU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2012-6 RELATIF AU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO**

---

Il est PROPOSÉ par Caroline Cossette, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2019-26 relatif au régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville et abrogeant le Règlement 2012-6 relatif au régime de retraite des employés de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Aucune.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Le maire déclare la levée de la séance à 21 h 36.

Le maire,

La greffière,

---

Martin Murray

---

Lucie Tousignant